

LE MOT BIBLIQUE DU JOUR

CHOMER

Le radical **CHOMER** a plusieurs sens dans la Torah. Contrairement à l'hébreu moderne, il est peu souvent utilisé comme substantif (= **gardien**) mais est surtout un verbe d'injonctions. Cette injonction peut être 1°) soit positive (elle vaut alors un ordre donné de **garder**, de **respecter**, de **pratiquer** mais aussi est une invite à **examiner**, à **observer**, examen indissociable du souci de l'exactitude (voir le mot Tsédék) 2°) soit en injonction négative, mais alors en interdit (on utilise plutôt dans ce cas son dérivé **HI-CHAMER** = **garde toi bien de, évite de, abstiens-toi de**).

A - CHOMER utilisé comme nom :

(Genèse 4,9)

Caïn répondit : « suis-je **le gardien** (**HA-CHOMER**) de mon frère ? »

NB : De nos jours, l'expression « *Chomer Israël* » signifie « Protecteur d'Israël » et *Chomer Chabat* celui qui est supputé respecter le chabat

B - CHOMER utilisé comme un verbe

1°) « Garder pour soi, étouffer un conflit »

(Genèse 37, 11)

« Les frères de Joseph le jalousèrent mais son père **retint** l'affaire (**CHAMAR eth a davar**)

2°) « s'appliquer à observer »

Souvent lorsque le texte veut mettre en valeur ce soin à apporter, il lui arrive de répéter le vocable. Ainsi :

(Deutéronome 11 : 22)

« Si vous vous appliquez à **bien observer** » (**CHAMOR TI-CHMER-OUN**)

3°) « observance, oui ! Mais en rien aveugle et irréfléchie »

En plusieurs versets, le Rouleau insiste sur le couplage de l'observance d'avec une nécessaire compréhension **exacte** et non déformée du contenu de ces directives: Ainsi :

(Deutéronome 12 : 28)

« **respecte et comprends bien** (donc les deux à la fois) toutes ces instructions que JE t'ordonne» (**CHEMOR VE CHAMAH'TA**)

(Exode 19 : 5)

« Et maintenant, si vous vous attelez à une **parfaite compréhension** (**CHAMOAH' TICHMEOU**) de mon message et si vous **gardez** (**OUCHEMARTEM**) mon alliance, alors vous me serez un peuple distingué d'entre tous les peuples, car toute la terre m'appartient »

(Deutéronome 5 :1)

« Ecoute Israel les directives et les décrets que je mets ce jour dans vos oreilles **étudiez**
« **les** (vé**LIMADTEM**) et **OUCHEMARTEM** (= **appliquez-vous**, = **soyez**
précautionneux, = **soyez circonspect**) dans leur application »

Ainsi :

Nul ne doit affabuler sur le contenu du texte et le détourner + + + + :
(Deutéronome 5 :28)

« appliquez-vous à suivre ce que l'Eternel, votre Dieu vous a ordonné, **ne vous en écartez ni à droite ni à gauche**»

NB : Voici ce qu'écrivait Ibn al Haythan, l'un des penseurs musulmans philosophe et mathématicien (10°-11° siècle), de ceux qui ont influé sur Maimonide, et qui me semble donner l'une des moins mauvaises approches sur le fait de ne s'écarter ni à droite ni à gauche (écart si fréquent dans les commentaires de pure fantaisie du Rouleau, et donc dans la recherche de l'exacte vérité sur un texte:

« Il est du devoir de celui qui étudie les ouvrages, s'il aspire à connaître la vérité, de se faire l'adversaire de tout ce qu'il étudie, examinant **minutieusement** le texte **et tous ses commentaires**, les mettant en question sous tous les aspects imaginables.

Tout autant :

(Deutéronome 4:6)

« Observez les (**OUCHEMARTEM**) et pratiquez les (**VE ASSITEM**) Ce sera là votre **sagesse** et votre **intelligence** aux yeux des peuples car lorsqu'ils auront connaissance de toutes ces lois ils diront : Elle ne peut être que **sage** et **intelligente** cette grande nation »

commentaire de ce dernier verset :

On voit bien dans ce verset le sens donné à **CHOMER** qui est ici celui de **l'observation, l'analyse, l'étude, l'exacte compréhension**, et donc ici différent de celui de la pratique pour laquelle est utilisé séparément et sans redite le vocable autre **VE ASSITEM** (vous ferez, vous pratiquerez). De plus, ce verset insiste bien sur l'intelligence, l'intellectualisation de cette nouvelle religion monothéiste absolue et cette nouvelle morale devant servir de modèle et d'élévation vers le haut des autres peuples censés s'y aligner (**et non l'inverse** avec un peuple hébreu qui serait tiré en syncrétisme vers le bas – voir les interdits plus loin).

Données du décalogue (Exode 20:7 et Deutéronome 5:11)

Ou tout autant, la version « Exode » du décalogue, celle chronologiquement la première du Mont Horeb, insiste d'abord sur la **compréhension** la **mémorisation** «**Zahor** » et sur l'universalité du Sabbat lié à « **la création** » (Exode 20:7), avant que sa reprise plus tard dans la seconde version du Deutéronome et avant l'entrée en Canaan soit plus « nationale » et plus restreinte, en mettant l'accent sur le devoir que des seuls hébreux plutôt quant à son **observance** et sur la spécificité historique de la sortie d'Egypte mais qui ne concerne alors que l'histoire de ce seul peuple.

AINSI CONSTATE-T-ON QUE CHOMER EST UN VOCABLE A SENS DOUBLE QUI IMPLIQUE A LA FOIS LA REFLEXION (MAIS AVEC LE SEUL SOUCI DE L'EXACT), ET L'ACTION

Ce couplage de la pensée et de la pratique est une constante retrouvée dans le Rouleau.

C - Lorsque l'injonction est négative **CHOMER devient alors **HI-CHAMER**
Il implique alors une **mise en garde** :**

Ainsi dans (Genèse 31 ; 24 et 29) Laban a eu un songe le mettant en garde sur Jacob :

« **Garde-toi bien** (**HI-CHAMER**) d'interpeller Jacob, ni en bien ni en mal »

NB : « *ni en bien, ni en mal* »

Ici, comme dans le reste de la Genèse, le texte cherche à nous préparer aux futurs édits du Sinaï, en récits de préfiguration, et notamment nous incite à la plus grande circonspection dans nos appréciations sur autrui qui seraient sans preuves **vérifiées**, et donc déjà nous prépare au principe de **la présomption d'innocence**.

Cette nécessaire circonspection va bien au-delà de la simple présomption puisque le verset du Lévitique 19:16 exclura toute affirmation **de toute nature** non exacte et **non objectivée** sur autrui, que cela soit en bien, faussement valorisante (courtisanerie) ou en mal (ragots, cancans) et que cela concernerait tant un être encore **vivant** (*lo télékh rakh'il bé amékh'a = **Que ne circule pas*** « **du n'importe quoi** » **parmi ton peuple**- en somme pas « fake news » ni de « lachon a rah) ou

que cela concerne tout autant l'éloge ou le dénigrement d'un **défunt** (*lo taamod al dam ré-ékh'a = **tu n'échafauderas rien sur une âme défunte** – sens ici de dam = néfech, car le sang perdu c'est la vie perdue – de ton prochain*) On retrouvera cet interdit de faire parler les morts lorsque les frères de Joseph, apeurés après la mort de leur père Jacob, lui attribueront des dires allégués posthumes.

C'est, bien évidemment et *a fortiori* un interdit de s'inventer des légendes infantilissantes sur les morts en leur attribuant des toutes inexacitudes relevant de l'élucubration et des affabulations (le Golem, les hilouloth etc...)

de même, Pharaon dit, en **menaçant** Moïse (Exode 10 : 28)

« **Garde-toi bien** (**HI-CHAMER**) de reparaître à ma vue, car le jour où tu verras mon visage, tu mourras »

Quelques autres exemples sur HI-CHAMER:

Le peuple hébreu recevra ainsi dans le Rouleau de nombreuses mises en garde, telles que celles, et entre autres :

- de suivre les dérives des autres croyances (Exode 34:12) (Deutéronome 12:30)
- de faire sombrer dans l'oubli l'histoire du peuple et les valeurs enseignées (Deutéronome 4:9 et 6:12 et 8:11))
- ou de même, de tenter d'exploiter le prochain nécessiteux (Deutéronome 15:9)
